

# Thaïlande

## *Kittisak Rattanakrajang Sri*

Les peuples autochtones de Thaïlande vivent principalement dans trois régions géographiques : des communautés de pêcheurs autochtones (Chao Lae) et de petits groupes de chasseurs-cueilleurs (Mani) dans le sud de la Thaïlande ; des petits groupes ethniques sur le plateau de Khorat au nord-est du pays, et en Thaïlande orientale, notamment le long de la frontière avec le Laos et le Cambodge ; et diverses populations montagnardes (Chao Khao) dans le nord et le nord-ouest du pays. Avec le tracé des frontières nationales en Asie du Sud-Est de l'ère coloniale, et dans le sillage de la décolonisation, de nombreuses populations installées dans des montagnes et des forêts reculées ont été divisées. C'est pourquoi il n'existe pas un unique peuple autochtone en Thaïlande.

Neuf sociétés présentées comme « montagnardes » sont reconnues officiellement : les Hmong, les Karen, les Lisu, les Mien, les Akha, les Lahu, les Lua, les Thin et les Khamu<sup>1</sup>. Il n'y a pas de recensement officiel complet des peuples autochtones mais, selon le ministère de la Santé et du Développement social, il existe 3249 villages « montagnards » pour une population totale de 923 257 individus<sup>2</sup>. De fait, les peuples autochtones du Sud [région] et du Nord-Est [région] ne sont pas inclus dans ces statistiques.

Une vision erronée, largement répandue, des peuples autochtones vus comme producteurs de drogues [illicites] et constituant de ce fait une menace pour la sécurité nationale et l'environnement, a historiquement biaisé les politiques gouvernementales envers les peuples autochtones des terres montagneuses septentrionales. Malgré des progrès dans les récentes années, ce stéréotype continue de sous-tendre l'attitude et les actions des autorités gouvernementales.

La Thaïlande a ratifié ou est signataire de la Convention sur la diversité biologique (CBD), la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC), la Convention sur les droits des enfants (CRC), l'Accord international sur les droits civils et politiques (ICCPR), la Convention pour l'élimination de toutes formes de discrimination raciale (CERD), la Déclaration universelle des droits humains et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP).



En 2012, après les lourdes précipitations d’antan et la longue inondation de la plaine centrale qui a causé des milliards de dommages, tout semble de retour à la normale. Concernant la situation des peuples autochtones du pays, cependant, peu de choses ont changé. En dépit de quelques développements positifs au regard des politiques liées aux peuples autochtones dans les dernières années, telle que la promulgation de résolutions gouvernementales pour restaurer les moyens traditionnels de subsistance des Chao Lae et des Karen en 2010, il n’y a pas vraiment eu d’améliorations. Les peuples autochtones sont toujours confrontés à de nombreux problèmes liés en particulier à la tenure des terres et aux droits sur les ressources naturelles.

## Les Karen du parc national de Kaeng Khachan

En 2010-2011, les communautés karen qui vivaient à Bang Kloi Bon, une circonscription administrative du district de Kaeng Khachan, dans la province de Phetchaburi, et dans le parc national de Kaeng Khachan, furent forcées de quitter leur territoire traditionnel pour venir vivre à Bang Kloi Lang, lieu désigné de leur réimplantation. Leurs maisons et leurs greniers à riz furent détruits et incendiés par les officiels du parc et des militaires. Cela engendra de sérieuses conséquences sur leurs vies et leurs moyens de subsistance (pour plus de détails, voir *Le Monde autochtone 2011*).

En réponse, les Karen molestés et leurs soutiens ont exprimé conjointement leurs préoccupations dans des forums nationaux et internationaux. Cela incluait la préparation d'un rapport qui a été soumis au Rapporteur spécial des Nations Unies pour les droits des peuples autochtones, M. James Anaya, et au Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD).

Le 31 juillet 2012, durant sa 81<sup>e</sup> session, le Comité du CERD, après réception de données soumises par les associations des peuples autochtones et des ONG, réclama que le gouvernement thaïlandais fournisse des informations sur la situation des Karen dans le parc national et sur les mesures prises pour améliorer celle-ci. Ayant consulté le rapport produit par le gouvernement de Thaïlande, le Comité du CERD a notamment indiqué que : *« les diverses lois sur la gestion forestière et la protection environnementale pourraient avoir un effet discriminant sur les groupes ethniques vivant en zone forestière. Le comité est également concerné par le fait qu'il n'a pas été donné d'assurance sur la manière dont leur libre consentement, sur la base d'une information donnée de façon prioritaire, a été garanti dans le processus de la prise de décision les concernant »*.

En outre, le Comité du CERD recommanda que : *« l'Etat vérifie les lois concernant la gestion forestière afin d'assurer le respect du mode de vie, de la vie quotidienne et de la culture des groupes ethniques concernés, ainsi que leur droit à exprimer leur consentement de façon libre, sur la base d'une information proposée de façon prioritaire dans les décisions qui les affectent, et dans le respect de la protection de l'environnement<sup>3</sup>. »*

A une échelle nationale, les villageois concernés confièrent à l'Ordre des avocats de Thaïlande le soin de déposer un recours contre les autorités du Parc national de Kaeng Khachan (KKNP) à la fois auprès du tribunal administratif et au tribunal civil compétent pour les cas de violation des droits de l'homme et les dommages causés à la propriété privée. Les deux tribunaux ont accueilli cette requête et une enquête est en cours.

Par ailleurs, la Commission nationale des droits de l'homme (NHRC) fut également sollicitée pour enquêter sur l'affaire et, l'ayant fait, elle conclut que les accusations portées contre les Karen supposés être des étrangers déprédateurs de forêt et des trafiquants de drogue étaient infondées. Le NHRC proposa les mesures suivantes<sup>4</sup> :

1. Le parc national de Kaeng Khachan devrait cesser d'arrêter et d'intimider les villageois jusqu'à ce que la vérité soit établie. Pendant la

recherche des faits, les 28 familles devraient être autorisées à rentrer et vivre traditionnellement comme elles le souhaitent.

2. Un mécanisme de coordination intégrée devrait être établi entre les parties concernées pour résoudre les problèmes. Ces parties incluent le Comité de coordination de la résolution ministérielle du 3 août 2010 (concernant les moyens d'existence karen), les responsables du parc national de Kaeng Khachan, l'administration locale de Huay Mae Priang, les agences gouvernementales et les villageois concernés.

3. Le bureau du gouvernement provincial devrait établir un comité pour évaluer le préjudice des villageois et trouver les moyens de redressement et de compensation du dommage causé par l'action des autorités gouvernementales, avec la participation des communautés affectées.

4. Le département administratif local du district de Kaeng Khachan devrait créer une unité mobile pour accélérer l'enquête et l'octroi de la nationalité thaïlandaise aux karen éligibles.

En outre, les Karen affectés se sont levés et ont exprimé leurs revendications, réclamant que leurs problèmes soient pris en compte par les agences gouvernementales concernées. Cela inclut leur participation à une campagne au siège du Parlement le 29 mars 2012, leur participation à l'anniversaire du couronnement le 5 mai 2012, leur participation à un forum public organisé par Thai-PBS (une chaîne télévisée publique) et, le 23 août 2012, la publication d'une lettre ouverte au premier ministre demandant la mutation du directeur du parc national de Kaeng Khachan (M. Chaiwat Limlichit-ak-sorn). Les médias ont porté à l'affaire une considérable attention.

Au niveau communautaire, de nombreuses agences gouvernementales et un des projets royaux (Pit Thong Lang Phra) ont accordé des fonds aux villageois concernés pour améliorer leurs conditions d'existence. Cela incluait la mise à disposition de terres arables et le développement d'infrastructures basiques comme l'accès à l'eau. En outre, des droits de citoyenneté ont également été décernés.

Cependant, un autre problème émerge étant donné que le gouvernement thaïlandais a inclus le parc national de Kaeng Khachan dans sa liste de proposition de nouveaux sites de l'Héritage mondial<sup>5</sup>. Son acceptation éventuelle risque d'affecter sérieusement les communautés autochtones alors que cela a été fait sans aucune consultation.

### **La situation des Urak Lawoi'**

Les Urak Lawoi' (souvent mentionnés comme Chao Lae ou « Gens de la mer ») sont l'une des populations autochtones vivant sur le littoral de la côte ouest de la mer des Andaman. Leur habitat est dispersé sur cinq provinces de Thaïlande du Sud : Phuket, Phang Nga, Krabi, Satun et Trang<sup>6</sup>.

Ils forment une population d'environ 12 000 personnes réparties en quarante-et-une communautés<sup>7</sup>. Leur mode de vie dépend essentiellement de la mer et ils sont connus pour leurs connaissances de la plongée en eau profonde, capables d'attraper des poissons à mains nues<sup>8</sup>. Leur mode de vie, cependant, a été modifié par des pionniers immigrants et, surtout, du fait que leurs aires de résidence ont été promues pour le tourisme [de masse], comme Ko Phiphi, Ko Sireh, Rawai Beach [à Phuket], etc. La création de parcs maritimes nationaux a également eu un sérieux impact sur leurs conditions d'existence traditionnelles ; ils ne sont plus autorisés à pêcher pour subvenir à leurs besoins dans des aires où ils l'ont fait pendant des siècles, du fait que ces aires ont été intégrées à ces parcs nationaux.

Entre 2010 et 2012, trente-deux Urak Lawoi'<sup>9</sup> ont été arrêtés par des officiers des parcs nationaux et amenés devant une cour de justice. Le cas le plus récent est intervenu dans le district de Kura Buri, province de Phang Nga<sup>10</sup>, en octobre 2012, lorsque neuf personnes ont été arrêtées. Ce qui leur a causé d'énormes problèmes dans leur vie et dans leurs conditions d'existence. Plusieurs d'entre elles sont à présent lourdement endettées étant donné qu'elles ont dû emprunter de l'argent à l'extérieur de leur communauté et ont des difficultés à payer les intérêts de leur dette. Leurs bateaux de pêche et leur équipement, les moteurs essentiellement, ont été confisqués. Plusieurs d'entre elles doivent à présent travailler comme ouvriers agricoles. Pour éviter un conflit avec les officiels du parc maritime, certains d'entre eux doivent aller très loin en mer pour attraper du poisson en plongeant à des profondeurs de 30 à 50 m. C'est très risqué car un manque dans les paliers de décompression peut causer des chocs mineurs voire une paralysie<sup>11</sup>.

Pour résoudre ces problèmes, le ministre de la Culture a fait passer une résolution ministérielle le 2 juin 2010 afin de restaurer les moyens traditionnels de subsistance des Chao Lae. Ses solutions étaient planifiées à la fois sur le court terme et sur le long terme (voir le *Rapport sur le monde autochtone 2011*). La mise en place de ces plans sur le terrain a été cependant problématique étant donné qu'ils s'opposent aux politiques existantes et aux lois de certains ministères, en particulier le ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement. Comme dit un des meneurs des « Hommes de la mer » : « les officiers du parc national n'ont pas reconnu la résolution ministérielle ; ils ont dit qu'il ne s'agissait pas d'une loi ; c'est pourquoi nos amis ont été arrêtés quand ils pêchaient dans le parc national maritime ». En résultat, les représentants des Chao Lae sont allés à Bangkok le 12 novembre 2012 et ont pressé le premier ministre de résoudre concrètement leurs problèmes<sup>12</sup>. On n'a pas encore vu de progrès à cet égard.

### **La situation des Mani**<sup>13</sup>

Les Mani sont un petit groupe ethnique de chasseurs-cueilleurs vivant dans la chaîne montagneuse de Banthad, dans les provinces de Trang, Satun et Patthalung. « Mani » signifie « gens » ou « êtres humains ». Localement, les Thaïs les appellent « Sakai » ou « Ngaw ». Ces deux termes sont péjoratifs. La population de chaque communauté est habituellement très petite, aux alentours de 30 à 40 personnes. La communauté de Kwan Mai Dam compte seulement huit individus.

Les Mani font face à des problèmes de disette étant donné que les forêts denses dont ils dépendent pour la nourriture et l'hébergement sont en train d'être rapidement déboisées par les fermiers thaïs des basses terres afin d'y planter des hévéas et des palmiers à huile. Ils doivent adopter une palette de nouvelles stratégies de survie pour se débrouiller avec ces changements, incluant, par exemple, la plantation de cultures telles que les bananiers ou les patates douces. À Klong Tong, dans le district de Palian de la province de Trang, les Mani ont créé leur propre petite plantation d'hévéas et se sont installés de façon durable. En outre, certains Mani ont commencé de travailler occasionnellement comme ouvriers agricoles pour les fermiers locaux. Ils sont également utilisés pour la promotion du tourisme en raison de leur apparence exotique qui constitue une attractivité. Ils reçoivent des touristes une rétribution en espèces pour faire le spectacle et être photographiés par eux ; argent qu'ils dépensent pour acheter de la nourriture dans les échoppes locales.

L'avenir des Mani est très critique et incertain. Ils ont besoin de mieux s'organiser pour prévenir la disparition de leur identité et de leur culture.

## Conclusion

Les problèmes auxquels les peuples autochtones de Thaïlande sont confrontés sont variés. Pour certains, la situation empire, tels que celle des Urak Lawoi' [et au sens large celle des Chao Lae] et les Mani. Il y a la nécessité d'un mécanisme efficace et de mesures de protection et de sauvegarde des droits des peuples autochtones à différents niveaux. Une mesure qui est largement discutée actuellement est la création d'un Conseil des peuples autochtones en Thaïlande (CIPT). Cette organisation pourrait jouer un rôle clé dans la coordination, la promotion et la protection des droits des peuples autochtones. Il est en instance d'être développé et, heureusement, sera créé formellement dans un futur proche.

*Kittisak Rattanakrajangsri est un Mien du nord de la Thaïlande. Il travaille avec les communautés et organisations autochtones depuis 1989. Il est actuellement **secrétaire** général de l'ONG Indigenous Peoples' Foundation for Education and Environment, (IPF), basée à Chang Mai, Thaïlande.*

*Source : IWGIA Indigenous World 2013  
Traduction pour le GITPA par **Pierre Le Roux**,  
Membre du réseau des experts du GITPA pour l'Asie*

---

## Notes

1. Dix groupes sont parfois mentionnés, c'est-à-dire que dans certains documents officiels les Palaung sont également inclus. Le répertoire des communautés ethniques des vingt provinces septentrionales et occidentales du Département du Développement social et de la Santé pour l'année 2002 inclut aussi les Mlabri et les Padong.

2. Le chiffre proposé est parfois 1 203 149 individus, en incluant les immigrants chinois dans la région Nord.

3. Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, 81<sup>e</sup> session (6-31 août 2012), CERD/C/THA/CO/1-3, paragraphe 16.

4. Recommandations tirées d'un rapport de la Commission nationale des droits de l'homme sur l'affaire de Kaeng Khachan.

5. <http://www.mcot.net/site/content?id=51077014150ba02a5c0000cc#.UQoqhUrLko>

6. En réalité, l'auteur confond divers groupes ethniques différents vivant dans ces provinces, nomades marins ou anciens nomades marins de langue austronésienne ou anciennement de langue austronésienne, et relevant tous, plus ou moins, de ce que les Thaïs englobent sous l'appellation générique Chao Lae ou « Gens de la mer » : Moken, Moklen Kala',

---

Moklen Data, Moklen Bahen, Urak Lawoi', Samsam, etc. Les Urak Lawoi' proprement dits, parmi les moins nombreux, sont établis principalement dans la partie orientale et méridionale de l'immense baie de Phang Nga-Ao Loek-Krabi, en particulier dans des îles relevant de la province de Krabi et Satun, Ko Lanta, Ko Bulon, Ko Lipe et Ko Adang. Ceux dont il parle dans son texte, à Ko Sireh et Ko Phiphi ou encore à Kura Buri dans la province de Phang Nga ne sont pas des Urak Lawoi' mais, selon le cas, des Samsam, des Moken ou des Moklen Kala', Data ou Bahen... Les Urak Lawoi' sont mentionnés par David W. Hogan, « Men of the Sea: coastal tribes of South Thailand's west coast », *Journal of the Siam Society*, 60 (1), p. 205-235, 1972 : « There has also been confusion because of the failure to realise that the Urak Lawoi' people were a quite distinct group from the Moken. This is largely because the Urak Lawoi' are only found in South Thailand between Phuket and the Malayan border and very little about them appears in the literature. » (citation p. 208)] (NdT).

7. [http://www.khaosod.co.th/view\\_news.php?newsid=TUROd01EVXdNakI5TVRFMU5RPT0=](http://www.khaosod.co.th/view_news.php?newsid=TUROd01EVXdNakI5TVRFMU5RPT0=)

8. <http://yadfonfoundation.files.wordpress.com/2012/09/chaolae.pdf>

9. Comprendre ici, non les Urak Lawoi' ausens strict mais des « Hommes de la mer » au sens large. (NdT).

10. Ce sont donc nécessairement des Moken ou des Mokle. (NdT).

11. Il faut préciser que dans le cas des Moken, en conflit avec le parc national maritime de Ko Surin, ils pêchent non pas au chalut mais au harpon, en plongeant, et que, paradoxalement, ils forment l'attraction principale, très valorisée dans le parc, une sorte de « zoo culturel » implicite vendu par toutes les agences de voyage et les services officiels, du parc de Ko Surin. La petite communauté moken fixée à Ko Surin, forte d'une quarantaine de personnes, quelques familles nucléaires, une famille étendue, recevait quotidiennement, dans les années 1980 et 1990, la visite en saison de plus d'un millier de touristes venus essentiellement de Bangkok, Thaïs et Sino-Thaïs de la bourgeoisie et de la classe moyenne, ce qui représente un traumatisme énorme. Sans la présence des Moken de Ko Surin, plus ou moins assignés à résidence au prétexte de les tolérer, il est possible que le parc national ne reçoive pas autant de visiteurs ce qui pourrait remettre en cause sa rentabilité, surtout que les visites sont concentrées sur une courte période, celle de la saison chaude et sèche, février-mai, et de la saison fraîche, novembre-décembre-janvier, en dehors de la mousson du sud-ouest (mai-juillet) et de la mousson du nord-est (septembre-novembre) pendant lesquelles la mer est impraticable aux embarcations locales.

Dans leur quasi totalité, les « hommes de la mer » sont endettés en permanence, traditionnellement, depuis des décennies sinon des siècles auprès d'entrepreneurs sino-thaïlandais, les *thaokae*, usuriers, commerçants et aventuriers qui leur avancent divers produits, riz, essence pour leurs moteurs, produits de pacotille, et autrefois de l'opium, en échange des produits de leur chasse, de leur cueillette ou, surtout, de leurs plongées, dont le produit est acheté à un prix ridicule mais revendue cher, ce qui les asservit littéralement, chaque bande de nomade, chaque village d'anciens nomades sédentarisés dépendant d'un *thaokae* spécifique. Dans le cas évoqué ici, leur dette a encore été augmentée d'une amende administrative, sans doute pour une somme énorme. Cependant, bien souvent, sinon systématiquement, les « gens de la mer » sont utilisés de gré ou de force comme prête-nom ou bouc émissaire par des trafiquants de toute sorte pour subir à leur place les foudres de la loi lorsque les trafics sont mis à jour : coupe de bois précieux, pêche en zone illicite, etc. (NdT).

12 : <http://www.tcithai.com/TCIJ/view.php?ids=1483>

13. Ou Mani', nommés génériquement Sakai (= « sauvage, esclave », exonyme, très péjoratif en Malaisie, non-péjoratif ou peu péjoratif en Thaïlande) par les autorités thaïlandaises. En fait, en Thaïlande (provinces de Trang, Satun, Patthalung et aussi Yala), il s'agit principalement des Kansiw (endonyme), un groupe spécifique parmi un ensemble dont les membres étaient autrefois appelés « Négritos » ou « pygmées », et sont aujourd'hui nommés Orang Asli, « hommes des origines » en malais, où résident, dans les Etats du nord de la Malaisie continentale, la majorité des groupes ethniques, de langue austroasiatique ou môn-khmère, parfois de langue austronésienne, relevant de cette population, dont les Semai, les Senoi, les Semang, les Jah-Het forment les groupes principaux. Dans les années 1980, les Kansiw de Yala ont été incités à se sédentariser par le gouvernement thaïlandais qui leur avait octroyé des plantations d'hévéas, aujourd'hui abandonnées. Le village a été vidé de ses habitants quelques années plus tard. Ils fuyaient le « zoo culturel » visité lui aussi par de nombreux touristes locaux venus de Bangkok qu'il était devenu pour eux, dans le village de Ban Sakai, district de Thanto. En avril 1988, ils ont manifesté dans la préfecture de Yala pour recevoir la citoyenneté thaïlandaise, qu'ils ont obtenue quelques mois plus tard. Mais cela n'a pas suffi à transformer les mentalités locales. (NdT).